

EDITO

Tout passe!!!

Seule reste la vie. Alors, donne l'amour autant que tu en reçois ; mais jamais la haine ni le mal même si on t'en donne ou on t'en fait.

Vis tes envies tout en préservant ta vie et des vies. Retourne-toi juste pour t'assurer que rien n'arrive pour te faire perdre tes instants de vie.

Profite à tout moment de ton présent pour régler ton futur. Ne regarde pas le mal, n'écoute pas les médisances, ne dis que des choses bien et point du mal des autres même les plus médisants.

Dans la plénitude de tes succès et de tes triomphes, n'oublie pas que tout est vanité et que tout peut s'arrêter. Toute fortune construite sur la violence, la ruse, la ruine des autres, la tricherie et la malhonnêteté est souillure et fragile.

Vaut mieux une vie modeste dans la droiture qu'une opulence dans le vice et le mal.

Dans l'accumulation des choses de la vie, sois raisonnable et pense à ceux qui n'ont rien car on ne diminue pas le bonheur en le partageant.

Sache que toute richesse dépend aussi de la Providence et des autres et que le riche n'est riche que par rapport au pauvre.

Travaille à être la lumière du monde qui éclaire son monde et le sel de la terre qui donne de la saveur à chaque vie.

Résistes au mal et éloignes-toi de ceux qui en font même si cela te coûte ta fortune et ton pouvoir.

Vis tes envies de vie pour cultiver la joie dans les cœurs, l'amour parmi les hommes et la Concorde dans l'univers.

Fais de ta conscience le tamis et le juge quotidiens de tes paroles et de tes actes et sache que tout s'épuise sauf le bien qu'on fait.

Chaque jour est une vie. Travaillons à la beauté de la vie.

SAM



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERE Razak

Impression : SDR

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 97 52 56)

ÉLECTION AU CNO-TOGO :

Le CIO se félicite de l'organisation du congrès électif

Dans une semaine se tiendra l'élection au CNO. Les deux candidats en lice et leur troupe se mobilisent pour ratisser large en vue de remporter la victoire le 19 Décembre prochain. Et dans une moindre mesure ; ils peuvent être félicités du fair-play et de l'ambiance sereine dans laquelle chaque camp mène sa campagne. On peut dire que l'appel de la ministre des Sports a été entendu.

D'ailleurs, le CIO a salué le professionnalisme avec lequel le Président du CNO-Togo mène jusqu'à présent les préparatifs de l'Assemblée générale à venir. " En ce moment où vous abordez la dernière ligne droite, vous me permettrez de vous encourager vivement à maintenir le cap avec la même symbiose pour des élections libres, transparentes et apaisées ", a indiqué le Président de l'ACNOA /Zone 3.

L'institution sportive sous



régionale enverra d'ailleurs une mission d'observation de cette Assemblée générale électorale au nom du CIO. Les autorités compétentes du Togo ont donné leur accord et les dispositions idoines sont prises pour l'arrivée de la délégation de l'ACNOA. Dans une correspondance, le CNO-Togo a indiqué prendre toutes les dispositions auprès des autorités compétentes afin de faciliter l'entrée sur le territoire togolais dans le cadre de la

mission d'observation des travaux de l'AG ordinaire et électorale du CNO-Togo.

Pour cette AG du 19

Décembre, tout est fin prêt. La lettre de convocation de l'AG ainsi que la missive portant publication des candidatures définitives ont été mises à la disposition du Directeur Juridique pour d'éventuelles appréciations.

Comme on peut le constater, lentement mais sûrement, tout se met en place pour le renouvellement du bureau du CNO-Togo. Gageons que l'atmosphère qui a régné jusqu'ici puisse continuer jusqu'au jour du scrutin. C'est l'olympisme togolais qui en sortirait gagnant.


RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
INFO CORONAVIRUS
Pour toute information contactez le numéro vert
111
Appel Gratuit 24h/24 7 jours sur 7

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

 **VIVEZ LA MAGIE DE NOËL !**

Offrez vous **La fibre** Togocom

à **10 000 F CFA**
~~25 000 F CFA~~

Installation en moins de 10 jours

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS
Promo valable du 9 décembre 2020 au 8 janvier 2021.

@togocom.tg @togocom.tg Service Client : 888 | 119 togocom.tg togocel.tg togotelecom.tg
7 jours / 7 de 7h à 21h

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000 FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net

POLITIQUE : Pauvre Kafui

Ajuste titre, un confrère écrivait que de là où elle se trouve en ce moment, Kafui Adjamagbo doit réfléchir sur la solidarité politique des partis de l'opposition. Un peu plus d'une semaine après son interpellation, plus personne ne se soucie de son sort. Passés les premiers communiqués hypocrites des partis de l'opposition pour se donner une bonne conscience, son sort n'intéresse plus personne. Pauvre d'elle qui est prompte à prendre le devant pour défendre un tel des fois au risque de son intégrité physique.

Par Ali SAMBA

La solidarité politique aurait voulu que les partis de l'opposition annoncent par exemple qu'ils ne siégeront à aucune table pour discuter des décisions politiques, fussent-elles locales, si Dame Adjamagbo n'est pas relâchée. Au lieu de ça, ils annoncent fièrement, l'ANC en tête, leur participation à cette réunion convoquée par le Ministre de l'Administration territoriale pour discuter des élections régionales de 2021.

Dans la note rendue publique, le Secrétaire général du parti, Jean-Claude Delava Codjo, informe les membres du Bureau

national du parti ainsi que ses militants et sympathisants qu'"une délégation de l'ANC prendra part à la réunion qu'organise le gouvernement, ce lundi 14 décembre 2020, sur les élections régionales".

Le ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires, a, en effet, invité les partis politiques à une rencontre d'échanges, à son cabinet. Les sujets relatifs à l'élection des conseillers régionaux prévue pour se tenir l'année prochaine, mais aussi en lien avec l'actualité socio-politique du pays seront abordés lors de la rencontre, a-t-on appris de sources concordantes.

Pour certains observateurs de la scène politique du pays, il est très difficile de comprendre la position de l'ANC. Mais il faut comprendre Jean-Pierre Fabre et les siens qui ont affiché une certaine rupture avec les autres partis politiques de l'opposition lors de leur dernier congrès. Il n'est donc pas étonnant que l'ANC affiche cette posture. "C'est un parti politique à la conquête du pouvoir donc personnellement je ne vois pas pourquoi les gens tirent des boulets sur Jean-Pierre Fabre" écrit un des supporters du



Mme Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson

parti orange sur les réseaux sociaux qui trouve que c'est une occasion d'aller à la discussion avec le pouvoir sur certains points. Un autre enchaîne : "Bravo ANC, le parti d'opposition qui croit aux actions et non au Saint-Esprit."

Un parti qui prône la Démocratie doit travailler avec tout le monde, surtout avec le parti au pouvoir, sauf les calomnieurs. Le boycott est une faiblesse". On a envie de sourire en attendant ces genres de commentaires sortant de la bouche des militants et des sympathisants de l'ANC. Pauvre Kafui Adjamagbo. Elle doit se pincer plusieurs fois pour être sûre de l'attitude de ces compères des

autres partis. Elle doit être sûrement malheureuse d'entendre ces paroles.

Aujourd'hui, c'est elle seule qui souffre le martyr dans sa chair. Sa famille aussi. Cette souffrance, physique et morale, n'est certainement pas celui qui lui fait le plus de mal. Elle souffre du comportement de Judas de ses amis de l'opposition et aussi de la DMK qui sont les abonnés absents en ce moment où elle en a besoin le plus.

Mais, c'est comme cela, la politique en Afrique. Kafui le savait très bien, elle qui n'est pas une novice en la matière. Espérons qu'elle saura retenir la leçon, le jour de sa **libération**.

ECONOMIE/ AGRICULTURE :

65,7 Milliards FCFA au Budget 2021

Dans sa politique générale, le gouvernement a indiqué que l'agriculture est un pilier de l'économie togolaise et le principal employeur. Malheureusement, le secteur ne nourrit pas suffisamment les acteurs qui s'y trouvent. Le gouvernement veut rendre ce secteur rémunérateur et attractif.

Pour atteindre les résultats escomptés, les pouvoirs publics créeront davantage des conditions propices pour développer le secteur agricole. Ils aménageront des terres, fourniront des intrants améliorés, encourageront la consommation locale et les investissements privés, intensifieront la recherche sans oublier le développement des chaînes de valeurs agricoles et l'émergence d'agro-entrepreneurs, faciliteront l'accès aux marchés et le désenclavement des zones de production. Justement, dans le nouveau budget, une enveloppe de 09 milliards est consacrée à la construction ainsi qu'à l'aménagement des pistes rurales "a dit la cheffe du gouvernement. Un choix traduit dans le budget 2021 avec une allocation de 65,7



Milliards de dotation pour le secteur. Une constante programmation. De 26 milliards en 2010, les ressources allouées au secteur sont passées à 51 milliards en 2019.

Pour soutenir les actions du secteur, le gouvernement a initié plusieurs programmes et projets dont le MIFA, le Paeij-sp et le PNPER

Mis en route en 2018, le Mifa a alloué 14 milliards à 144 000 acteurs agricoles, dont 125 000 producteurs. En 02 ans, il a créé 163 000 emplois. De son côté, le Paeij-SP subventionné a créé 125 000 emplois avec une hausse des productions d'exporta-

tions au niveau du coton, café, cacao, anacarde et soja. En 2017, le Togo a exporté 88,5 milliards de francs CFA de produits agricoles, soit une hausse de 30% par rapport à 2016 où les exportations ont rapporté 68,1 milliards.

Ces interventions ont fait passer le PIB agricole de 644,26 milliards en 2010 à 1357,4 milliards en 2019 et le revenu par producteur de 217 149 francs en 2010 (1,19 dollar par jour) à 336 300 francs en 2019 (1,84 dollar par jour). Quant à la sécurité alimentaire, le pays dégage un excédent avec un taux qui est passé de 90% en 2008 à

137% en 2019.

Le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) est destiné à développer l'entrepreneuriat rural au Togo en vue de générer des emplois pour les communautés ciblées. Grand outil de lutte contre la pauvreté dans les zones faiblement développées, le PNPER est d'un apport inestimable dans le processus d'évolution socioéconomique. L'Etat a démarré en mi-novembre 2020, une campagne de distribution de semences dont des milliers d'agriculteurs tireront profit.

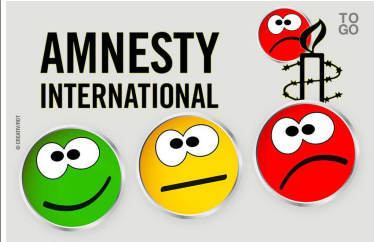
Ce sont des dons qui renforceront la résilience des bénéficiaires face aux effets de la crise sanitaire entraînée par le coronavirus. C'est surtout un moyen pour ces populations menacées par la faim, de tenir avec plus de sérénité la campagne agricole. 65 000 kg de semences de riz et maïs seront distribuées à 5 000 ménages vulnérables d'agriculteurs informels sur le territoire. Elles leur permettront d'emblaver 1 500 hectares de maïs et 500 hectares de riz. L'ensemble des semences est évalué à 37 010 000 francs **CFA**.

A suivre...

lemedium2013@yahoo.fr

Zozo

SOCIÉTÉ : STOP, C'EST ROUGE !

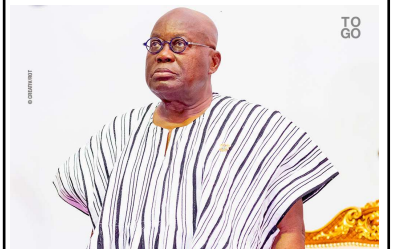


Aimé Adi, le président de la branche togolaise d'Amnesty International ne dénonce pas le comportement du gouvernement concernant les droits de l'homme, mais celui ... des automobilistes. 'Le respect des feux de signalisation va plus loin que la simple sécurité routière. Si on ne respecte pas les feux, c'est comme si on est d'accord que les gens ou les gouvernants violent la constitution. Il faut que chacun à son niveau fasse sa part de responsabilité', a-t-il déclaré dimanche.

Pour Amnesty, 'les feux tricolores sont là pour notre propre bien et non pour faire plaisir aux gouvernants'.

Source : @Republicoftogo.com

DIPLOMATIE : FAURE GNASSINGBÉ FÉLICITE LE PRÉSIDENT ghanéen



Le président ghanéen Nana Akufo-Addo (78 ans) a remporté la présidentielle et a obtenu une courte victoire aux législatives.

Il entame un second mandat de 4 ans.

Le Ghana est considéré comme étant l'une des démocraties les plus stables d'Afrique.

Le président Faure Gnassingbé a félicité samedi M. Akufo-Addo.

'J'adresse mes chaleureuses et cordiales félicitations à mon frère et ami pour sa brillante réélection à la magistrature suprême de son pays', a-t-il twitté.

Source : @Republicoftogo.com

DÉVELOPPEMENT : VICTOIRE TOMÉGAH-DOGBÉ BRANCHE MASSÉKOPÉ



Victoire Tomégah-Dogbé a officiellement branché samedi le village de Massékopé (préfecture de Vo, 2km de Vogan).

Comme la semaine dernière à Soko Hangoumé et Soko Atétédome, les habitants ont enfin l'accès à l'électricité.

Selon la cheffe du gouvernement, l'accès à l'énergie va permettre de développer les activités économiques et d'améliorer la qualité de vie.

Source : @Republicoftogo.com

DOSSIER PETROLEGATE / AUDIT / OBSERVATIONS :

Les auditeurs et leurs erreurs matérielles dans l'analyse de leur " Tableau de justifications des surfacturations "

Nous poursuivons notre balade, combien intéressante et riche en informations, en connaissance car le sujet même est dense et nécessite assez de background conséquent pour oser comprendre quelque chose.

Ainsi donc, nous resterons dans la partie " observations spécifiques " développée par les nommés Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh-Nofoumi, suite aux " accusations très graves et accablantes " du rapport d'audit, version provisoire.

Le but de notre exercice étant justement de permettre à l'opinion de se faire une idée de ce qui se raconte mais bien plus de ce qui est et se passe et que certains esprits ne disposant pas d'outils nécessaires auront tendance à appréhender autrement.

Pour y parvenir, nous souhaiterions faire ce cheminement en nous appropriant cette citation de Le Kybalion : " Quand les oreilles de l'élève sont prêtes à entendre, c'est alors que viennent les lèvres pour les remplir de Sagesse ".

Autrement dit, tout ce que nous voyons, chaque manifestation, chaque matérialisation présente dans l'Univers physique provient de l'Esprit. En d'autres termes, notre réalité est une manifestation de l'esprit, de ce qui se passe au niveau du mental. Voilà le véritable pouvoir contenu en nous. Nos pensées, nos paroles, nos ressentis et nos actions créent notre réalité ; notre monde intérieur agit sur le monde de la forme et crée la manifestation.

En réfléchissant sur cette pensée philosophique, nous retraçons pour nos lecteurs la suite logique du raisonnement contenu dans les observations des sieurs Adjakly et Kondo Comlan sur le rapport provisoire de la mission de contrôle et de réconciliation des données de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers au Togo. Surtout dans cette édition, nous concentrons nos énergies sur la situation des surfacturations insinuées par les auditeurs de l'inspection Générale des Finances (IGF) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

Par Crédo TETTEH

Mais bien avant d'arriver à la situation des surfacturations, nous terminons avec les observations sur la livraison des produits pétroliers et les Sociétés d'intermédiation.

De la livraison des produits pétroliers (page 16, paragraphe 4.1.3) Capacités de stockage

Toujours à travers un développement simple mais logique les nommés Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh-Nofoumi font observer que les auditeurs à l'issue de leur mission ont constaté que " quel que soit le gagnant de l'appel d'offres, celui-ci devra effectuer plusieurs livraisons sur la période du contrat, mais surtout il devra " prendre contact avec la STSL pour les formalités de livraison des produits (demande de creux [c'est-à-dire demande de capacité de stockage disponible], nomination des bateaux, acceptation des bateaux etc.) ".

Aussi ont-ils, les auditeurs, pu constater au cours de leur mission que "selon les disponibilités des bacs de la STSL, la livraison se fait souvent en un nombre plus élevé de lots que prévu".

Pour les mis en cause, " il résulte de ces constatations des auditeurs que ce n'est pas le CSFPPP ni les sociétés d'intermédiation qui sont responsables du calendrier des livraisons des produits pétroliers au Togo ", contrairement aux allégations du journal L'Alternative dans sa parution du 9 juin 2020 ".

Dans un autre registre, les mis en cause relèvent que



" les auditeurs estiment que l'étalement des livraisons dans le temps "ouvr[e] la porte à des éventuelles dérives". Ces derniers trouvent nécessaires d'inviter ces auditeurs à préciser les " éventuelles dérives " : " Nous invitons les auditeurs à préciser les "éventuelles dérives" qu'ils évoquent afin que, si ces dérives existent, des remèdes y soient apportés. En l'espèce, l'étalement des livraisons à une conséquence financière (voir infra à propos des surestaries et coûts logistiques) auxquelles il ne sera pas possible de remédier tant que la STSL ne sera pas en mesure de prendre livraison des produits commandés en une ou deux fois comme cela est censé être le cas compte tenu des capacités théoriques de stockage de la STSL ", argumentent-ils.

Pour une meilleure appréciation des auditeurs, les nommés Adjakly et Kondo Comlan font référence au mail de STSL au CSFPPP en date du 5 février 2014.

" Nous regrettons que les auditeurs n'aient pas partagé avec le CSFPPP les données sur les capacités réelles de stockage de la STSL. Nous regrettons également que la seule personne interrogée à la STSL soit sa Directrice Générale. On aurait pu s'attendre, par souci de cohérence et de parallélisme, à ce que les auditeurs interrogent les personnes occupant des fonctions similaires à celles interrogées à la STE (chef section affaires financières, CTR, chef dépôt, responsable stock 15)", affirment-ils. Tout en concluant que la **recommandation n°9** invitant le Gouvernement togolais à investir dans la construction de nouveaux bacs **est superflue** dans la mesure où elle figure déjà dans le PND (page 38)16.

Des Sociétés d'intermédiation

D'entrée, dans leurs observations les nommés Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh-Nofoumi font des précisions de taille.

" Dans le cadre de leur mission d'intermédiation, MH et TPC ont toujours été mandatées par les fournisseurs pour gérer les paiements des marketers et les transferts des produits de leurs ventes vers leurs comptes à l'étranger.

Contrairement à leur prédécesseur (LAYCON), MH et TPC n'ont jamais été rémunérées, directement ou indirectement, par des fonds publics : elles sont rémunérées exclusivement par les traders " précisent-ils pour une bien meilleure compréhension.

" S'agissant de missions effectuées pour le compte des fournisseurs et sur mandats des fournisseurs, il n'entre pas dans les compétences du président du CSFPPP de se substituer aux sociétés d'intermédiation ni d'imposer aux fournisseurs le choix de leur mandataire " concluent-ils en estimant que **la recommandation n°10** invitant le CSFPPP à reprendre toute l'activité de la commande, de l'approvisionnement jusqu'au paiement, **est inappropriée**.

De la situation des surfacturations (page 18,

paragraphe 4.1.5.1)

A ce niveau, pour les nommés Adjakly et Kondo Comlan, l'analyse du " Tableau de justifications des surfacturations " fourni par les auditeurs fait apparaître plusieurs erreurs matérielles commises par les auditeurs :

- Ligne 2 (N° facture S1528863), la quantité " 5197,111 " est inexacte car elle ne correspond pas au montant figurant sur le document source (facture VITOL du 20/11/2015 : la bonne quantité est 5197,511) ;

- Ligne 2 (N° facture S1528863), colonne " facture redressée " : le " montant en USD " de la colonne " facture redressée " n'est pas égal au produit des colonnes " Q " et " PU " indiqués dans le tableau ;

- Ligne 2 (N° facture S1528863), le tableau indique un " PU " unique alors que le document source (facture VITOL du 20/11/2015) indique deux (2) valeurs (PU) différentes (596,930 dollars/tonne pour 2976,151 tonnes et 454,930 dollars/tonne pour 2221,360 tonnes) ; par conséquent les éléments de calculs indiqués dans le tableau étant faux, le " montant en USD " de la colonne " facture redressée " est nécessairement faux, et par conséquent le montant " surfacturation " est également faux ;

- Ligne 4 (N° facture S1723734), colonnes " Q " : le montant indiqué (4134,51) ne correspond pas au montant figurant sur le document source (facture VITOL du 31/08/2017 ; le bon montant est 4134,511 + 182,94 = 4317,447) ; par conséquent le montant " facture redressée " est faux ;

" Au vu de ces erreurs, seule la somme de 63.000 USD figurant dans le tableau appelle une réponse de notre part. Après lecture de la facture concernée, il s'avère qu'elle contient une erreur typographique tenant à l'inversion des chiffres 9 et 2 dans le total de la facture (3792281,95 au lieu de 3729282,95). Il s'agit donc d'une erreur matérielle du fournisseur lors de l'établissement de la facture et non d'une " surfacturation ". La somme de 63.000 USD sera réclamée par le CSFPPP et déduit d'un prochain paiement. A ce jour, cette somme ne saurait être considérée comme un préjudice définitif au détriment de l'Etat " ont-ils ajouté avant de préciser qu'" en toute hypothèse, le paiement de 63.000 USD n'a pas été effectué par l'Etat mais par les marketers, et il n'a pas bénéficié directement au Coordonnateur, par conséquent aucune base juridique ne permet de lui réclamer le remboursement de cette somme ".

Ainsi donc, la recommandation n°11 enjoignant à M. Francis Sossah **ADJAKLY de rembourser la somme de 94.277.091 francs correspondant aux surfacturations est sans fondement**.

De la Situation des surestaries et des coûts logistiques (page 19, paragraphes 4.1.5.2 et 4.1.5.3)

Tous les contrats signés avec les fournisseurs stipulent que les surestaries (sommes dues par le locataire d'un navire pour le dépassement du temps de location initialement convenu) et les pertes liées au coulage (pertes de marchandise en cours de transport ou de transfert) sont à la charge des fournisseurs. Cette clause a toujours été respectée

La recommandation n°12 invitant le Coordonnateur à veiller à la stricte application des clauses contractuelles relatives aux surestaries **est donc superflue**.

En revanche, précisent les sieurs Adjakly et Kondo Comlan " comme cela a été expliqué aux auditeurs qui, étrangement, ne le mentionnent pas dans leur rapport provisoire, les fournisseurs ont dû faire face à des coûts

Suite à la page 5

DOSSIER PETROLEGATE / AUDIT /OBSERVATIONS :
Les auditeurs et leurs erreurs matérielles dans l'analyse
de leur " Tableau de justifications des surfacturations "

Suite de la page 4

supplémentaires imprévisibles liés à des dysfonctionnements au niveau des capacités de stockage de la STSL17. Ces coûts exceptionnels sont tantôt qualifiés de " surestaries " tantôt qualifiés de "coûts logistiques".

“ Après négociation avec les fournisseurs, la responsabilité de ces coûts incombant à la STSL, donc à l'Etat, la décision politique a été prise de ne pas laisser ces coûts à la charge des fournisseurs, afin de ne pas mettre en péril le système d'approvisionnement en place. Par conséquent, ces charges ont été incluses dans le mécanisme d'ajustement des prix, ce qui se traduit par la ligne n°4 de la structure des prix ("Surestaries occasionnées par STSL") " affirment-ils tout en relevant, pour les esprits éclairés qu' en pratique, les dysfonctionnements liés à la STSL font systématiquement l'objet de signalements par les fournisseurs et information et approbation de l'autorité politique avant d'être inclus dans leurs factures”.

De ce fait, la recommandation n°13 invitant le Coordonnateur à exiger des fournisseurs les documents attestant de la naissance des surestaries imputables à l'Etat est superflue.

Nous tenons à préciser à la suite de nos lectures que " la prise en charge des dysfonctionnements de la STSL par l'Etat est une décision politique dont les membres du CSFPPP n'ont été que les exécutants. Il n'appartient pas au Coordonnateur du CSFPPP de juger du bienfondé de cette décision, n'y de voir sa responsabilité personnelle recherchée pour son exécution ".

" En toute hypothèse, les sommes payées aux fournisseurs au titre de ces dysfonctionnements ne nous ont pas personnellement bénéficié. Par conséquent, aucune base juridique ne peut fonder une demande de remboursement de ces sommes à l'Etat par le CSFPPP ou ses membres " ajoutent les mis en cause.

Par conséquent, les recommandations n°14 et 15 exigeant le remboursement par M. Francis Sossah ADJAKLY de 885.571.555 francs et 7.376.510.755 francs correspondant aux surestaries et aux coûts logistiques supplémentaires imputables à la STSL procèdent d'une hérésie juridique.

Du rattachement des factures des fournisseurs aux contrats d'approvisionnement (page 21, paragraphe 4.1.6)

La méthodologie choisie par les auditeurs ("premièrement les factures sur lesquelles figurent des périodes de pricing sont reliées aux contrats correspondants ; deuxièmement les factures qui suivent celles qui portent les périodes de pricing sont reliées aux contrats signés après ceux déjà pris en compte") a conduit à des erreurs dans les opérations de rattachement, ce qui a généré des écarts fictifs entre les quantités livrées et les quantités facturées.

Ce choix méthodologique, estiment les sieurs

DATE RÉPARTITION	NOM TANKER	N° FACTURE	QUANTITÉS FACTURÉES EN TM SOUS CONTRAT 2012/APP/23/2019 du 08-01-2020)
04-févr	HOUYOSHI II	EXPRESS2002450 DU 02/02/2020	1 300,946
10-févr	HOUYOSHI II	EXPRESS2003027 DU 02/02/2020	1 270,004
14-févr	HELLAS	APHRODITES2003515 DU 12/02/2020	8 245,548



Adjakly et Kondo Comlan, montre que la mission n'a absolument pas appréhendé le fonctionnement du système d'approvisionnement, de facturation et de paiement en vigueur au Togo. Sinon elle aurait compris que toutes quantités facturées sont, par définition, les quantités livrées aux marketers ("cessions en bac") et que par conséquent il ne peut pas y avoir de différence entre les quantités livrées et les quantités facturées (sauf erreur matérielle).

D'autre part, le rapprochement des quantités mentionnées dans les contrats d'approvisionnement et des quantités mentionnées dans les factures des fournisseurs n'est pas pertinent pour rechercher d'éventuels dysfonctionnements.

Le tableau qui suit illustre, pour le produit " super " et pour le contrat n°22, le résultat correct du rattachement des factures.

Selon les mis en cause Adjakly et Kondo Comlan, dans leurs opérations de rapprochement sur ce même contrat, les auditeurs ont, sans que nous soyons parvenus à comprendre comment, trouvé un écart de

14-févr	HELLAS	APHRODITES2003515	DU 12/02/2020	1 867,863
24-févr	DORICBREEZE	DUS2004007	22/04/2020	4 139,617
27-févr	DORICBREEZE	DUS2004326	22/04/2020	2 483,577
04-mars	BW	LIONESS	DUS2005121	6 033,699
12-mars	BW	LIONESS	DUS2005857	1 764,478
19-mars	VENLO	DU	S2006435	3 046,895
20-mars	VENLO	DU	S2006438	1 854,604
30-mars	STI	BENICIA	DUS2007199	4 145,466
06-avr	ENFORD	DU	S2008149	5 941,131
15-avr	ENFORD	DU	S2008911	5 838,572
29-avr	ENFORD	DU	S2012327	792,963
29-avr	AVON	DU 12/04/2020	S2012327	1 526,276

12.684,361 tonnes. " Or cet écart n'existe pas comme le démontre nos propres calculs ci-dessus. Les calculs des auditeurs sont donc faux. Il en va de même de tous les autres calculs de rapprochement réalisés par les auditeurs. Sous réserve d'une confrontation pertinente, nous serions heureux de suivre leur démonstration et leur logique " ont-ils bien précisé.

Des circuits de paiements

Poursuivant leurs observations, Adjakly Francis Sossah, Adjakly Fabrice Affatsawo et Kondo Comlan Ononh Nofoumi estiment que sur la base de leurs calculs erronés, les auditeurs ont conclu qu'il existerait des circuits de paiement des fournisseurs "autres que celui du Trésor Public". Les calculs ayant aboutis à la constatation d'écarts étant faux, la conclusion basée sur ces constatations fausses est nécessairement fausse.

" Cela posé, il convient de rappeler aux auditeurs que le recours aux circuits de paiement du Trésor Public n'est pas une obligation imposée par la lettre du Ministre des finances du 20 décembre 2012. Cette lettre est une autorisation donnée par le Ministre des finances pour utiliser les circuits du Trésor Public pour l'exécution des virements en faveur des fournisseurs. En aucun cas une autorisation ne constitue une obligation " ont-ils ajouté pour mettre les auditeurs à niveau.

Ils rappellent ensuite aux auditeurs " que c'est à la demande de M. Francis Sossah ADJAKLY que le recours aux circuits de paiement du Trésor Public a été autorisé, l'objectif étant de réduire les coûts financiers des paiements pour alléger le prix à la pompe. Le CSFPPP veille soigneusement à ne pas générer de charges financières inutiles pour les consommateurs togolais ".

Ainsi donc, la recommandation n°16 invitant le Ministre du commerce à veiller à ce que tous les virements faits en faveur des fournisseurs passent par le Trésor Public est superflue.

A propos du pétrole lampant

Sur la base des mêmes calculs erronés, selon les auteurs des observations, les auditeurs sont parvenus à la conclusion que le pétrole lampant prévu dans le

29-avr	AVON 18/04/2020	DU	S2012327	1 460,816
12-mai	AVON 18/04/2020	DU	S201279	1 356,562
12-mai	AVON 02/05/2020	DU	S201279	2 175,136
27-mai	AVON 02/05/2020	DU	S 2013231	324,865
27-mai	MARITIME JINGAN 07/05/2020	DU	S 2013231	618,884
27-mai	MARITIME JINGAN 21/05/2020	DU	S 2013231	1 853,331
11-juin	MARITIME JINGAN 21/05/2020	DU	S2015307	3 948,206
24-juin	MARITIME JINGAN 21/05/2020	DU	S2016274	361,299
24-juin	STI	COMMANDANTES2016276	DU 09/06/2020	1 649,262
TOTAL FACTURÉ EN TM :				64 000,00
TOTAL LIVRÉ EN TM (donnée audit) :				64 000,00
ECART :				0,00

Suite à la page 6

DOSSIER PETROLEGATE / AUDIT / OBSERVATIONS : Les auditeurs et leurs erreurs matérielles dans l'analyse de leur " Tableau de justifications des surfacturations "

Suite de la page 5

contrat n°23 n'avait pas été livré.

" Apparemment, les investigations des auditeurs au cours de la mission ne leur ont pas permis de comprendre que le " pétrole lampant " n'est pas une catégorie de produit en vente sur les marchés internationaux. Le " pétrole lampant " est en fait du JET A1. Autrement dit, le pétrole que nous mettons dans nos lampes est le même produit que le kérosène des avions. Le même produit reçoit cependant deux appellations différentes qui correspondent à ces deux usages, et surtout à leur différence de taxation par la Douane " ont-ils poursuivi.

Le pétrole lampant a bel et bien été livré et facturé



par les fournisseurs. Les volumes de pétrole lampant livrés et facturés sous le contrat n°CN2012/APP/23/2019 du 08 janvier 2020 sont les

suivants :

- 14/02/2020 : 123,536 MT sur le MT TORM TROILUS du 04/02/2020
- 27/02/2020 : 164,603 MT sur le MT SEA HERMES du 25/02/2020
- 12/03/2020 : 399,749 MT sur le MT SEA HERMES du 25/02/2020
- 15/04/2020 : 199,875 MT sur le MT SEA HERMES du 25/02/2020
- 29/04/2020 : 54,868 MT sur le MT SEA HERMES du 25/02/2020
- 12/05/2020 : 143,847 MT sur le MT SEA HERMES du 20/04/2020
- 27/05/2020 : 159,830 MT sur le MT SEA HERMES du 20/04/2020
- 11/06/2020 : 99,894 MT sur le MT SEA HERMES du 20/04/2020
- 24/06/2020 : 229,258 MT sur le MT PANTELENA du 13/06/2020
- 06/07/2020 : 19,763 MT sur le MT PANTELENA du 13/06/2020
- 09/07/2020 : 39,527 MT sur le MT PANTELENA du 13/06/2020
- 14/07/2020 : 162,062 MT sur le MT PANTELENA du 13/06/2020
- 29/07/2020 : 166,587 MT sur le MT DEAN sur le 16/07/2020
- 13/08/2020 : 166,587 MT sur le MT DEAN sur le 16/07/2020
- 26/08/2020 : 125,909 MT sur le MT DEAN sur le 16/07/2020
- 14/09/2020 : 196,165 MT sur le MT PANTELIS sur le 16/07/2020
- 28/09/2020 : 167,863 MT sur le MT PANTELIS sur le 16/07/2020

A la lecture et pour ces mis en cause, il n'y a donc pas lieu de mettre en œuvre la garantie de défaillance prévue au contrat.

Et sur ce, **la recommandation n°17** invitant le Ministre du commerce à mettre en œuvre la garantie de non-livraison pour le pétrole lampant dans le cadre du contrat n°23 **est sans fondement**.

A propos de la Double tarification (contrat n° CN1004/APP/24/2020 du 21 avril 2020)

Abordant ce volet, précisons que les auditeurs ont relevé que sur certaines factures, les quantités font l'objet d'une double tarification : 50% sont facturés au prix du contrat CN1309/APP/22/2019 du 19 septembre 2019 ou du contrat CN2012/APP/23/2019 du 8 janvier 2020 et 50% sont facturés au prix du contrat CN1004/APP/24/2020 du 21 avril 2020. Les auditeurs en concluent que cela a permis au fournisseur de facturer des produits plus chers que cela ne devrait être ", ce qui aurait causé un préjudice financier à l'Etat de 8.664.420.446 francs CFA.

" En réalité c'est l'inverse : le fournisseur a facturé moins que cela n'aurait dû être en vertu du contrat, et cela à la demande de l'Etat togolais. Ainsi, le fournisseur a appliqué le prix du contrat le plus récent sur 50% des produits restants à livrer en exécution des deux précédents contrats. **Ce n'est donc pas un " préjudice financier " qui en résulte pour l'Etat mais un gain "** ont-ils soutenu les sieurs Adjakly et Kondo Comlan.

Il s'agit là encore d'une erreur d'analyse liée à la mauvaise méthodologie de rapprochement des factures adoptée par les auditeurs.

Pour ce faire, **la recommandation n°18** exigeant de M. KONDO COMLAN Koffi Ononh-Nofoumi le remboursement de la somme de 8.664.420.446 francs CFA correspondant au préjudice financier subi par l'Etat **est sans fondement**.

A suivre...



TOGOCOM s'engage dans l'amélioration du service TMoney

Lomé (Togo), Vendredi 11 Décembre 2020 – TOGOCOM rassure et promet de rendre meilleur le service TMoney.

Le service TMoney de TOGOCOM est devenu aujourd'hui indispensable dans la vie de millions de Togolais et son succès résulte notamment de sa disponibilité, de la sécurité des transactions et de la disponibilité d'applications innovantes proposées à toutes les couches sociales de la population. Depuis son lancement, TMoney a ainsi contribué fortement au développement numérique du Togo. Durant l'année 2020, le service TMoney a servi des millions de Togolais au quotidien et le succès du service a dépassé toutes les attentes. Cet engouement exceptionnel, inattendu et inédit a engendré malheureusement des difficultés techniques et des instabilités sur la plate-forme.

TOGOCOM a été, dès le début, consciente des difficultés rencontrées dans l'utilisation du service TMoney et a mobilisé toutes ses équipes techniques 24h/24 pour rétablir la stabilité, la sécurité et la célérité qui ont, jusqu'à présent, contribué au succès de ce service.

TOGOCOM s'engage auprès de ses clients à résoudre toutes leurs difficultés le 17 décembre 2020 au plus tard.

TOGOCOM tient à présenter ses sincères excuses à son aimable clientèle suite aux désagréments occasionnés, remercie ses clients pour leur patience, leur confiance et leur fidélité sans cesse renouvelée.

 Togocel Togotelecom À propos de Togocom	Précurseur de la technologie 5G au Togo et dans la sous-région, Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications au service de l'ensemble des Togolais où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Le Groupe est le fruit du regroupement en 2017, des activités de Togo Telecom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo, et Togo Cellulaire (Togocel), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs standards internationaux notamment sur la couverture du réseau, la performance des débits Internet, l'efficacité du service client, la proximité du réseau de distribution et la disponibilité des produits et des services.
 AXIAN LET'S GROW TOGETHER À propos de AXIAN	Né à Madagascar il y a 150 ans, Axian est un groupe diversifié présent dans 5 secteurs d'activité à fort potentiel de croissance : immobilier, télécoms, services financiers, énergie et innovation. Avec plus de 4900 salariés dans l'océan Indien et en Afrique, nous sommes partenaire de la transformation économique des pays émergents. Nous nous assurons systématiquement de l'impact durable et positif de nos activités sur le quotidien du plus grand nombre. Parce qu'être connecté devient désormais un droit fondamental, Axian accompagne les entreprises du secteur Télécoms pour offrir le meilleur des innovations numériques et permettre au plus grand nombre d'être connecté à leurs proches et au monde. En savoir plus sur Axian : www.axian-group.com

Contact : Lionel TSOTO, Directeur de la Communication • Cel : +228 93 77 36 10 • E-mail : lionel.tsoto@togocom.tg

Place de la Réconciliation • Quartier Atchanté • BP 333 Lomé - Togo

togocel.tg

togocom.tg

togotelecom.tg

•1

SOCIÉTÉ : Projet d'un laboratoire de recherches et de fabrication des produits à base de plantes au Togo

Après plus de deux décennies de recherches et de fabrication de produits à bases de plantes, la Mission médicale du salut de recherches et découvertes (MMSRD) veut passer à la phase supérieure. Un projet de construction dans la capitale togolaise d'un laboratoire ultra performants d'analyses est annoncée. La structure servira à la certification des produits à base de plante. Car, en la matière, c'est le désert total.

Par Koudjoukabalo

De nos jours, ils sont nombreux, ces africains qui proposent des médicaments à base de plantes et qui clament qu'ils sont des remèdes pour un certain nombre de maladies. Les utilisateurs n'ont que cette seule certitude, d'autant qu'aucun laboratoire de certification ne s'est prononcé sur le produit. Une situation en défaveur de ces chercheurs africains qui proposent tout de même des produits à base de plantes et qui donnent des résultats. " Si vous voulez associer vos connaissances à l'acceptation des produits, il faut avoir une structure de référence qui permet d'accepter vos produits " a dit le



Photo de famille

professeur Gabguidi qui affirme que tout ce qui touche à la médecine traditionnelle est toujours entourée de spiritualité. Il faut donc lui donner le gage physique de reconnaissance.

La responsable de la Mission médicale du salut de recherches et découvertes (MMSRD), initiative du projet, veut donc remédier à cela. Pour la prophétesse et chercheuse des sciences de la régénération, Juliette Dyrankan Alindjo, ce laboratoire sera l'instrument de certification des produits d'inspiration spirituelle et fabriqués à base

des plantes. " Je veux que l'efficacité des produits que j'ai découvert par inspiration soit prouvée dans un laboratoire afin que des gens puissent s'en procurer pour guérir les différentes maladies dont ils souffrent ", a-t-elle dit. Une noble vision de la MMSRD qui veut associer le spirituel, la médecine et le social, une mission pluridisciplinaire.

Créée en 2003, la MMSRD s'est donnée pour mission la recherche scientifique avec les études et essais pré-cliniques et cliniques de ses produits ; la création des écoles

supérieures de formation dans le domaine de la médecine alternative ; la création des unités de soins et de traitement (hôpitaux) ; l'encouragement de la culture des matières premières utiles à par le développement du secteur de l'agriculture ; la sensibilisation des masses, par des activités de proximité et l'organisation des missions divines et d'actions de mécénat.

MMSRD a, entre autre, pour objectif d'accompagner les Etats, les gouvernements ainsi que les institutions dans la définition et la planification de leur politique de santé publique et dans la quête de l'amélioration des conditions de vie des populations. Ainsi pour concrétiser cette ambition, l'association mène des travaux en appui à la recherche scientifique pour la prévention et l'éradication des maladies émergentes.

La prophétesse Juliette Dyrankan Alindjo entend mettre sur les marchés africains et mondiaux des remèdes à base de plantes permettant de lutter efficacement contre les maladies émergentes comme le VIH-SIDA et la Covid-19.

PROMOTION DE L'EXCELLENCE :

LES ACA EN ACTION DANS LE ZIO, LA KOZAH ET LA BINAH

Dans le cadre de ses activités de promotion de l'excellence et de l'humanitaire, l'association dénommée les Amis de Charles Abalo AWADE " ACA " a effectué une tournée de remise de dons de kits scolaires dans les établissements de Bolou (préfecture de ZIO), de Nandadè (préfecture de la Kozah) et un don en matériel médical à Sola (préfecture de la Binah). La délégation des ACA conduite par son président Dr. Georges Ouléghoh KEYEWA a posé ses valises le 21 novembre 2020 à Bolou, le 27 novembre 2020 à Nandadè et le 28 novembre 2020 à Sola.

La démarche de l'association des Amis de Charles Abalo AWADE se veut symbolique et vise à exprimer son soutien aux populations visitées de même qu'elle vise à soutenir l'excellence prônée par le Dr. Charles Abalo AWADE en l'honneur de qui l'association a vu le jour en 2018.

En effet, le Dr. Charles Abalo AWADE faut-il le rappeler, fut un jeune humaniste talentueux, brillant, passionné des sciences qui obtint son doctorat à l'âge de 26 ans. Poursuivant ses études en France, il y collectait des fonds pour acheter divers articles scolaires dont les calculatrices scientifiques qu'il offrait aux élèves excellents des séries scientifiques au Togo. Il était toujours prêt à assister les nécessiteux.



Dr Georges Ouleghoh Kéyéwa

Malheureusement, il fut rappelé à Dieu en 1995 à l'âge de 32 ans. C'est donc pour pérenniser sa passion, son engagement humaniste que cette association a été créée en son nom.

La délégation était donc dans la préfecture de Zio plus précisément dans le canton de Bolou où elle a offert aux élèves de la localité 800 livres, 600 cahiers de 100 pages, 300 cahiers de 200 pages, 200 kits pour les préscolaires, 200 gourdes, 32 paquets de craies et 200 bavettes.

A Nandadè, le don est constitué de 1000 cahiers de 100 pages, de 500 cahiers de 200 pages, 150 kits pour les préscolaires, 150 gourdes et 32 paquet de craies.

Dans cette localité, la remise de don a été précédée par une séance de travail qui a porté sur l'évaluation de l'impact des actions de l'ACA dans le milieu. En effet, au cours de l'année scolaire 2018-2019, l'association

avait offert des ampoules solaires aux jeunes filles du lycée et collègue, des livres et une photocopieuse à la bibliothèque de l'école primaire de Nandadè. Un an après, un bilan s'imposait. Et de l'avis du proviseur, du directeur du cours primaire, de la directrice du préscolaire, du bibliothécaire et de quelques enseignants, le bilan est satisfaisant. L'impact est palpable et les résultats scolaires se sont améliorés particulièrement dans les rangs des jeunes filles bénéficiaires des ampoules solaires.

L'association des Amis de Charles Abalo AWADE opérant dans plusieurs secteurs notamment l'éducation, la culture, l'environnement et la santé, la délégation s'est transportée à Sola où elle a offert au centre médico-social de Kouyoriya des blouses à l'équipe médicale de la localité. Partout où elle est passée, la délégation a été chaleureusement



Une vue des bénéficiaires

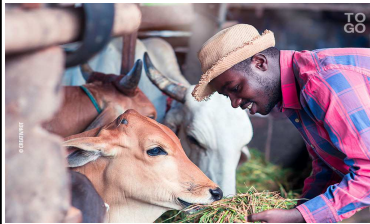
accueillie par les parents d'élèves, les enseignants et les élèves qui ont promis de faire bon usage des dons reçus et de viser l'excellence pour honorer la mémoire de Dr. Charles Abalo AWADE.

Les différentes rencontres se sont déroulées dans le strict respect des mesures barrières édictées contre la covid-19, des mesures que les membres de l'association se sont faits le devoir de rappeler à tous leurs interlocuteurs.

La délégation de l'ACA était composée de :

- Dr. Georges Ouléghoh KEYEWA, Président;
- Prof. Koutchoukalo TCHASIM, Trésorier général ;
- M. Robert AZANKPE, Secrétaire général ;
- M. Richard SOLITOKÉ, Trésorier général adjoint ;
- Dr. Essozimna AMAH, membre.

ECONOMIE : LA FILIÈRE DE L'ÉLEVAGE EST EN DIFFICULTÉ



L'élevage contribue pour environ 6,7% au PIB du Togo. Une importante partie de la population vit directement de ce secteur. En dépit de son poids économique, le développement de l'élevage est entravé par de nombreuses contraintes dont la question sanitaire.

Les maladies animales constituent aujourd'hui l'un des principaux obstacles majeur à la valorisation de la filière. Les services de l'Etat et les vétérinaires ne sont pas en mesure, faute de moyens, d'assurer une surveillance du cheptel et de prévenir les épidémies.

La fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine, la peste des petits ruminants, la peste porcine africaine, la grippe aviaire sévissent régulièrement au Togo. De nouveaux textes relatifs à la législation vétérinaire devraient voir le jour rapidement.

Source : @Republicoftogo.com

ECONOMIE : LA QUINZAINE COMMERCIALE EST SAUVÉE



Ni annulation, ni report de la Quinzaine commerciale à Lomé.

La 36e édition aura bien lieu du 15 au 31 décembre. Information confirmée jeudi par Germain Méba le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT).

"En dépit des difficultés liées à la crise sanitaire, la CCIT a décidé d'offrir aux opérateurs et à leurs clients l'occasion de faire des affaires. Si la propagation du virus se poursuit, ce n'est pas une raison d'arrêter de vivre. Il faut cependant bien respecter les mesures barrières", a-t-il déclaré.

Des restrictions seront toutefois imposées avec une jauge pour les visiteurs et du nombre plus réduit de stands.

La Quinzaine aura lieu sur le site d'Aghadahonou.

La CCIT est l'organisatrice de ce rendez-vous annuel.

Source : @Republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : QUELLE JAUGE POUR LE RÉVEILLON DU 31 ?



Depuis 15 ans, un spectacle son et lumière est organisé à Lomé sur le site de la Colombe de la Paix à l'occasion du Jour de l'An.

Pour les organisateurs, pas de doute, Lomé est la capitale africaine de réveillon.

Les travaux d'aménagement sont en cours. Mais en raison de la crise sanitaire, on ignore sous quelle forme auront lieu les réjouissances.

Impossible en effet d'accueillir sur un même lieu plusieurs milliers de personnes agglutinées pour assister au feu d'artifices.

Source : @Republicoftogo.com



jusqu'à
-40%
sur le

DÉDOUANEMENT
de vos VÉHICULES
& MARCHANDISES*

* Marchandises sous douane en souffrance

jusqu'au 24 décembre 2020